

**2019 DVD 11** Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris. Communication du bilan annuel des projets.

## COMMUNICATION

Dans le cadre du développement du réseau de transports en commun d'Ile de France et notamment des prolongements de ligne existante pour améliorer le maillage de la desserte du territoire, la ville de Paris a joué un rôle majeur dans le prolongement du tramway T3.

Ainsi, après la mise en service en 2006 d'un premier tronçon du T3 de 7,9 km entre le pont du Garigliano et la porte d'Ivry, et en 2012 d'un deuxième tronçon de 14,5 km, la ville de Paris a réalisé, dans une logique de continuité (choix du matériel, exploitation, vitesse, sécurité), la **nouvelle extension au Nord** du tramway de la **porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) jusqu'à la porte d'Asnières (17<sup>e</sup>)**, avec une mise en service le 24 novembre 2018.

Ce projet d'envergure régionale de 4,3 km intègre un projet plus global de desserte de quartiers en pleine mutation urbaine. Il comporte 8 nouvelles stations, traverse les 18<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements et permet de desservir les communes limitrophes de Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy-la-Gare et Levallois-Perret. Une enquête réalisée par le STIF a montré à cet égard que la moitié des usagers du T3 sont des habitants des communes riveraines de Paris.

Ce prolongement est inscrit au Contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris 2009-2013, au protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par le Conseil régional le 18 octobre 2013 et par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 et au Plan Etat-Région 2015-2020 (volet mobilité multimodale, nouveau Grand Paris, développement du réseau).

En parallèle, les études pour la **poursuite de cette rocade vers l'Ouest** sont lancées. L'enquête publique s'est tenue du 26 septembre au 31 octobre 2018. Le prolongement entre la **porte d'Asnières (17<sup>e</sup>) et la porte Dauphine (16<sup>e</sup>)**, d'environ 3,2 kilomètres, est ponctué de 7 stations. Ce prolongement dessert des secteurs très denses en population et en emplois, donne accès au pôle universitaire de Paris Dauphine, tout en permettant des correspondances efficaces avec les lignes 1, 2 et 3 du métro, ainsi que le RER C et le prolongement du RER E (Porte Maillot). Il doit permettre de renforcer les liaisons entre Paris et les deux communes limitrophes que sont Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine. Ce territoire de l'ouest parisien est marqué par une très forte densité de population, d'activités économiques, culturelles et sportives.

Par la délibération 2014 DVD 1028 des 19 et 20 mai 2014, votre assemblée m'a autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs aux extensions du Tramway T3. Conformément à cette délibération, un bilan annuel d'avancement des projets d'extension du T3 incluant une présentation détaillée des marchés et des accords-cadres de travaux, des fournitures, et des services passés ou à passer, les éventuels avenants, contribuant à la réalisation de l'opération, vous est ici présenté.

## **D) Le prolongement terminé et inauguré : de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières**

---

Les études techniques ont débuté le 8 janvier 2013 après la désignation du maître d'œuvre (MOE) et du coordonnateur général (CCG). Les travaux concernant les déviations de réseaux ont démarré en avril 2014.

Les travaux relatifs à l'infrastructure du tramway et à son insertion ont débuté à l'automne 2015. En 2016, les travaux sur les passages souterrains ont été mis en œuvre, ceux-ci sont désormais fermés et mis à niveau avec les voiries adjacentes. L'ensemble des travaux d'ouvrage d'arts sont achevés depuis juin 2017.

Les travaux d'aménagement urbains comprenant les voies de circulation, les trottoirs, les accotements, les mobiliers urbains, les aménagements cyclables et les plantations, sont réalisés parallèlement à la plateforme depuis octobre 2015, y compris les secteurs des portes. L'inauguration du projet s'est déroulée le 24 novembre 2018.

### **1. Financement du projet**

Le montant prévisionnel des coûts de réalisation du projet inscrit dans les conventions de financement, et correspondant aux travaux (comprenant une provision pour risques et aléas) est évalué à 183 111 437 € HT constants, aux conditions économiques de janvier 2012, soit 195 828 209,14 € courants selon les modalités d'actualisation prévues dans les conventions. Ce projet bénéficie d'un co-financement, réparti entre l'État (12%), la Région Ile de France (28%), et la ville de Paris (60%).

La première convention de financement pour la réalisation des travaux (REA 1), présentée au Conseil de Paris de juin 2015, a été notifiée le 16 septembre 2015. Elle a permis d'allouer aux deux maîtres d'ouvrage, la ville de Paris et la RATP, un montant respectif de 73 777 692,20 € constants HT (83 045 561,26 € courants HT) et de 42 624 383,60 € constants HT (48 878 939,67 € courants HT) sur le coût total des travaux.

La seconde convention de financement des travaux (REA 2), présentée au Conseil de Paris des 7, 8, 9 novembre 2016 a été notifiée le 2 mai 2017. Elle intègre le financement des travaux d'un montant de 78 974 693,56 € constants HT, aux conditions économiques de janvier 2012 (soit 80 342 081,82€ courants) afin d'assurer la couverture du solde des dépenses des maîtres d'ouvrage jusqu'à la clôture comptable de l'opération. Un montant respectif de 41 160 937,01 € constants HT (42 010 425,85 € courants HT) et de 37 813 756,56 € constants HT (38 331 655,97€ courants HT) est alloué aux maîtres d'ouvrage ville de Paris et RATP.

### **2. Rappel sur l'organisation générale, les travaux préparatoires et d'accompagnement du chantier**

#### **2.1. Fonctionnement des bases vies et espaces de stockage de matériaux**

Dans le cadre de l'avancement du projet, 8 sites d'accueil des bases vies avaient été mis en place, chacune de ces bases vies bénéficiant d'un barriérage et d'un entretien quotidien. Toutes les bases vies ont été déposées. Il faut noter que la base vie N° 8 située dans la rue Brunetière est maintenue pour le projet du T3 ouest.

- **Marché des bases vies :**

Ce marché N° 20141370010800 a été attribué lors de la CAO du 14 janvier 2014 à la Société Altempo et notifié le 29 janvier 2014. La mise en service est intervenue au cours des mois de mars-avril 2014 avec l'installation des modules et les premiers branchements électriques et d'arrivée d'eau.

Le titulaire assure la fourniture, la location, la pose, la dépose, l'entretien de bungalows meublés et équipés et la gestion des 8 bases vies pour les équipes présentes sur le chantier du tramway (équipes composées d'agents de la ville de Paris mais aussi des prestataires titulaires des marchés).

Il s'agit d'un marché à prix mixtes, dont le montant attribué pour la partie forfaitaire est de 1 841 991.01€ TTC. Pour la partie à bon de commande, ce marché se compose d'un montant minimum de 750 000 € HT soit 900 000€ TTC et d'un montant maximum de 3 000 000€ HT soit 3 600 000€ TTC.

Le montant liquidé au 30 octobre 2018 est de 1 984 997,839 € TTC.

## **2.2. Les travaux d'accompagnement**

La réalisation des travaux en zone urbaine dense, à Paris, nécessite d'intervenir sur les zones sensibles en délimitant les emprises de chantier. Pour ces raisons, les équipes interviennent de nuit afin d'éviter de gêner la circulation et de mettre en danger les travailleurs du chantier, et ainsi minimiser les risques pour les intervenants et les usagers de l'espace public, notamment les riverains, piétons, cyclistes, bus et automobilistes.

L'ensemble de ces prestations de protection et de signalisation provisoire est dénommé «travaux d'accompagnement de chantier». Ces marchés sont constitués de 4 lots : barriérage et signalisation horizontale et verticale, éclairage provisoire, voirie et signalisation lumineuse tricolore. Ils permettent d'assurer la bonne gestion des emprises afin de préparer la voirie pour les travaux définitifs d'insertion urbaine du tramway. Les travaux se terminent environ un trimestre après l'inauguration quand l'ensemble de travaux ont été clos et toutes les emprises enlevées.

**- Marchés de travaux d'accompagnement de chantier pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore publique, la voirie, le barriérage, les signalisations horizontale et verticale (4 lots) :**

Ces marchés ont été attribués lors de la CAO du 18 février 2014 et notifiés le 25 mars 2014. Ces marchés sont à prix unitaires. Ils sont utilisés aussi bien pour les travaux effectués en direct par la ville de Paris et la RATP que par les concessionnaires dans le cadre de conventions de comptes de tiers.

Le marché n°20141370011059 du lot 1 a été attribué au groupement Cogelum, et est constitué des entreprises Citéos, Eiffage énergie Ile de France, Satelec - Fayat, Il comprend un montant minimum de 5 000 000€ HT soit 6 000 000 € TTC et un montant maximum de 15 000 000€ HT soit 18 000 000€ TTC. Le lot 1 concerne l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore publique. Il a été consommé 9 980 341,27 € TTC.

Le marché n°20141370011060 du lot 2, attribué à la société Eiffage Travaux Publics, comprend un montant minimum de 3 000 000€ HT soit 3 600 000€ TTC et un montant maximum de 12 000 000€ HT soit 14 400 000€ TTC. Il a pour objet les travaux provisoires de génie civil et de réfection des chaussées et des trottoirs (bordures, fondations, revêtements), des voies incluses dans les périmètres du projet. Il a été consommé 5 762 913,20 € TTC.

Les marchés N°20141370011061 et 20141370011058 des lots 3 et 4 ont été attribués au groupement DEC – Agilis- Mourgues devenu, à la suite d'un avenant de transfert, le groupement Agilis – Mourgues. Ils concernent le barrièrage et les signalisations horizontale et verticale et comprennent chacun un montant minimum de 4 000 000€ HT soit 4 800 000€ TTC et un montant maximum de 12 000 000€ HT soit 14 400 000€ TTC. Ils ont été attribués au groupement des sociétés DEC-Agilis- Mourgues, Il a été consommé respectivement 4 985 263,67 €TTC et 4 631 997,57 € TTC.

### **2.3. Travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires :**

Les travaux de déviation des réseaux concessionnaires se sont terminés en 2017 : Orange-FT, RATP (Câbles et HTA), Eau de Paris, ErDF, GrDF, RTE et CPCU. Néanmoins, les concessionnaires ont dû, en 2018, réaliser les travaux de mise à niveau des émergences et leurs éventuels déplacements du fait des modifications sur la voirie et les trottoirs, abaissement, élévation, élargissement. Ces travaux ont été réalisés en parallèle des travaux de voirie et d'implantation de la plate-forme du tramway.

### **2.4. Travaux de désamiantage sur les emprises du projet**

#### 2.4.1. Le marché de désamiantage

Le marché N°20151370000679 à bons de commande des travaux de retrait des enrobés amiantés sur le chantier d'aménagement du tramway T3 nord, lancé le 23 octobre 2014 pour achever les procédures de retrait sur le tracé du projet, et notifié au groupement Entreprise Jean Lefebvre (mandataire) et Cardem, le 7 mai 2015, est un marché à prix unitaires et à bons de commande. Il comprend un montant minimum de 2 500 000 € HT et un montant maximum de 10 000 000€ HT par durée de 24 mois renouvelable une fois. En comptabilisant les dépenses de désamiantage exécutées des marchés antérieurs et les marchés d'accompagnement pour le désamiantage, le montant total de dépenses réalisées pour ce motif s'élève à ce jour à 12.35 M€ HT.

La fin des interventions de désamiantage s'est terminée à l'été 2018. Dans le cadre du projet 80 000 m<sup>2</sup> ont été traités. Le montant dépensé à ce jour sur ce marché est de 4 739 618,88 € HT soit 5 541 193,22 € TTC.

Les prestations pour le projet du T3 Nord jusqu'à la porte d'Asnières se sont terminées en juillet 2018. Il a été procédé à un ordre de service de suspension des prestations car le désamiantage pour le prochain projet jusqu'à la porte Dauphine doit intervenir à partir du printemps 2019.

## **3. Point d'avancement concernant les marchés de prestations intellectuelles et de travaux d'infrastructure et d'aménagement urbain**

### **3.1. Marchés notifiés en 2018**

Aucun nouveau marché pour le projet n'a été notifié en 2018.

### **3.2. Avancement des marchés de prestation intellectuelle :**

- **Marché de Maîtrise d'œuvre :**

Le titulaire assure la maîtrise d'œuvre pour l'insertion urbaine du prolongement du tramway, complétée par des missions spécifiques relatives à la nature du projet qui concernent notamment la gestion des interfaces avec les différents acteurs ainsi que l'élaboration et le suivi du plan d'assurance qualité. Il participe à l'élaboration des dossiers réglementaires de sécurité pour l'ensemble des intervenants sur le périmètre du projet, depuis le lancement des travaux concessionnaires jusqu'à la fin des travaux du projet.

Le marché de maîtrise d'œuvre n°20121370008347 a été notifié le 14 décembre 2012 au groupement SETEC TPI et Reichen & Robert pour un montant minimum de 250 000€ HT soit 300 000€ TTC et un montant maximum de 9 710 861 € HT soit 11 653 033,20 € TTC.

Le montant consommé sur ce marché est de 9 332 436,49 € TTC.

#### **- Marché de coordination générale :**

Le prestataire assure la coordination technique générale pour mettre en cohérence l'ensemble des projets techniques des différents acteurs tant en phase étude que pendant les travaux. Il assiste la ville de Paris pour l'organisation du chantier et la gestion de l'espace public (circulation, commerce, secours). Ce marché est passé en groupement de commande avec la RATP conformément à la convention signée entre le Maire de Paris et la RATP, validée par le Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2012. Les dépenses sont financées à parts égales entre la RATP et la ville de Paris.

Le marché de coordination générale n°20121370008403 a été notifié le 17 décembre 2012 à la société EDEIS.

Le montant notifié du marché est de 2 398 320 € HT soit 2 877 984 € TTC pour la partie forfaitaire et pour la partie à bons de commande, le montant minimum est de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC et le montant maximum de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Après différents échanges, les services techniques de la Ville de Paris et l'entreprise se sont mis d'accord sur la recevabilité de ces demandes supplémentaires (difficultés dans l'exécution des missions liées à l'amiante (tranche conditionnelle), générant des mobilisations d'équipes complémentaires. Un premier avenant à incidence financière de 107 200 € HT soit 128 640 € TTC a été notifié le 7 décembre 2015.

Un avenant n°2 à incidence financière de 200 571.03 € HT soit 240 685.24 € TTC a été notifié le 25 juillet 2018.

Il a été procédé auprès de la RATP au titrage des montants liquidés pour la moitié. Les recettes sont de 1 200 247,99 €.

#### **- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Le titulaire apporte au maître d'ouvrage, un diagnostic des propositions organisationnelles et méthodologiques, un appui au pilotage et au suivi de l'opération.

Ce marché n°20131370008894 a été attribué et notifié le 18 mars 2013 à la société Louis Berger France puis transféré, par un avenant n°1 du 17 juillet 2013, à la société Louis Berger. Le montant du marché est de 350 445 € HT pour la partie à prix forfaitaire soit 420 534 € TTC. La partie à bons de commande comprend un montant minimum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et un montant maximum de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.

Un avenant financier n°2 a été notifié le 27 septembre 2017 à la société Louis Berger. Il valide la fin de deux missions EJU 2 et SBU 2 et la prolongation pour la période du 20/11/17 au 30/09/18 de 10,37 mois au prorata temporis pour les missions de la tranche conditionnelle OPI2 et SDQ2. Il en résulte une augmentation de 1 435,03 € HT soit 1 722, 03 € TTC, conduisant à un montantsupplémentaire pour ce marché.

Le montant liquidé au 31 octobre 2018 est de 416 917,49€ HT, incluant la révision, soit 499 916,22€ TTC.

#### **- Marché de communication :**

La communication de chantier s'adresse notamment aux populations qui sont amenées à côtoyer le voisinage du chantier. Elle permet d'informer de l'avancement des travaux, d'expliquer les impacts et les nuisances du chantier, de présenter et de valoriser les mesures d'accompagnement des travaux mises en place pour limiter la gêne qui peut en résulter. Elle sert de relais d'adhésion pour les populations locales.

Le marché de communication n°20131370009577 a été notifié le 10 juillet 2013 et attribué à la société État d'esprit, il a été passé dans le cadre du groupement de commande avec la RATP. La ville de Paris est en charge de la conception, de l'exécution et du suivi des actions de communication pendant que la RATP est en charge de la réalisation des outils de communication.

Le montant du marché notifié comporte un montant minimum de 100 000 € HT soit 120 000€ TTC et un montant maximum de 750 550 € HT (total des prestations à prix forfaitaires – 350 550 € HT – et du montant maximum de la partie à prix unitaire et à bon de commande – 400 000 € HT), soit 900 600 € TTC. Le marché s'est terminé en juillet 2018. Le montant liquidé est de 631 310,75 € TTC.

### **3.3. Marchés de travaux**

#### **- Marché de travaux d'assainissement :**

Le marché d'assainissement n°20151370000921, concerne les créations, les modifications et les suppressions d'ouvrages de récupération des eaux de ruissellement, d'accès aux réseaux d'assainissement et d'eau potable et d'ouvrages de raccordement du système de drainage de la plate-forme RATP aux égouts, le système de drainage étant pris en charge par la RATP.

Il a été notifié le 28 juillet 2015 au groupement Urbaine de travaux, Fayolle et fils, Darras et Jouanin dont le mandataire est la société « Urbaine de travaux » pour un montant de 5 139 526.65€ HT soit 6 167 431.98€ TTC. Les travaux se sont poursuivis en 2017. L'ensemble des prestations a été terminé en février 2018. Il a été réglé 4 977 446,38 € TTC sur ce marché.

#### **- Marchés de travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore :**

Les marchés sont répartis en deux lots techniques d'éclairage public (EP) et de signalisation lumineuse tricolore (SLT) et ont été notifiés le 9 juillet 2015. Le marché d'éclairage public consiste à mettre en œuvre principalement l'adaptation du génie civil et du câblage du réseau d'éclairage existant ainsi que le raccordement et la pose des mobiliers. La signalisation lumineuse tricolore correspond aux signaux lumineux et à leurs supports raccordés à l'armoire de contrôleur des carrefours.

La signalisation et l'éclairage provisoires sont assurés par le marché des travaux d'accompagnement lot 1.

Le marché n°20151370000588 lot 1 d'éclairage public a été attribué au groupement Bouygues Energies et services (mandataire), Inéo Infrastructures IDF pour un montant est de 7 199 137.20 € HT, soit 8 638 964.64 € TTC. Il a été réglé sur ce marché 6309 910,69 €TTC.

Le marché n°20151370000587, lot 2 de signalisation lumineuse tricolore a été attribué au groupement conjoint SPIE Ile de France (mandataire), Citelum pour un montant de 3 897 068.30 € HT, soit 4 676 481.96 € TTC. Il a été réglé sur ce marché 3613 061,48€ TTC. Un avenant de transfert du 9 juin 2017 a validé le changement et a été notifié au groupement Spie CityNetworks, nouveau mandataire du marché et à Citelum. Les prestations sur ce marché sont intervenues principalement jusqu'en septembre 2018

#### **- Marchés de travaux de voirie :**

Les marchés de travaux de voirie concernent les travaux préparatoires et les travaux généraux pour l'insertion urbaine. Les travaux ont commencé en mars 2016 pour le lot 1 dans les secteurs A et B, porte d'Asnières – porte de Saint-Ouen comprise. Pour le lot 2, sur les secteurs C et D, porte de Saint-Ouen non comprise – porte de la Chapelle, les travaux ont démarré en février 2016. En 2017, les travaux ont continué et se sont poursuivis jusqu'à l'été 2018.

Le marché n°20151370000542 du lot 1, notifié le 9 juillet 2015 au groupement solidaire Entreprise Jean Lefebvre (mandataire), Valentin environnement et travaux publics, Eurovia IDF a été attribué pour un montant de 14 396 690.33 € HT, soit 17 276 028.40 €TTC. Il leur a été réglé 12 524 586,62€ TTC.

Le marché n°20151370000541 du lot 2, notifié le 9 juillet 2015 au groupement solidaire Eurovia IDF (mandataire), Entreprise Jean Lefebvre, Valentin environnement et travaux publics a été attribué pour un montant de 10 979 215.48 € HT, soit 13 175 058.58 €TTC. Il leur a été réglé 10 876 452,18€ TTC €. Une décision de poursuivre portant le montant des travaux à 11 198 951,84 € HT soit 13 438 742,21 € TTC leur a été notifiée le 19 juillet 2018.

#### **- Marchés relatifs aux ouvrages d'art :**

Le projet prévoyait le remblaiement complet ou partiel des cinq trémies de passages souterrains routiers, afin de permettre la circulation du tramway en surface. Les marchés de travaux des ouvrages d'art concernaient deux lots géographiques. Le lot 1 concerne les ouvrages d'art situés portes d'Asnières, de Clichy et de Clignancourt ; le lot 2, les ouvrages d'art situés portes de Saint-Ouen et des Poissonniers. Les travaux de construction d'une structure de pontage sur les portes de Clichy, Asnières, Saint-Ouen et Clignancourt, permettant le report de part et d'autre de ces ouvrages des charges de remblai sont achevés. Leur achèvement marque la fin de la phase la plus impactante pour la vie locale, au regard des contraintes de réalisation d'ouvrages souvent complexes.

Les clauses des marchés ont été posées dès la phase AVP et affinées au cours des études avec le Coordonnateur Général du projet, le maître d'œuvre (MOE), la Préfecture de Police (PP), le Service des Déplacements et les concessionnaires. Néanmoins, le dossier de consultation des entreprises n'a pas pu intégrer toutes les contraintes de réalisation de certaines prestations résultant de la configuration de l'environnement des travaux, de la complexité des prestations à réaliser et du contexte local. Certaines prestations supplémentaires se sont avérées indispensables et ont conduit à la nécessité de conclure un avenant pour les rémunérer.

Le marché n°20151370000619 du lot 1 a été notifié le 10 juillet 2015 au groupement Demathieu Bard Construction (mandataire) - Cardem. Le montant du marché attribué est de 5 292 619.99 € HT, soit 6 351 143.98€ TTC.

Un avenant N°1 validé lors de la CAO du 19 décembre 2017 a été notifié au groupement titulaire du marché le 20 décembre 2017 validant les 19 prix nouveaux, d'un montant de 502 071.87 € HT soit 602 486. 24 € TTC.

Le décompte général définitif pour clore ce marché leur a été notifié le 25 juillet 2018. Le montant total du marché révisé qui leur a été payé est de 5 753 922.69 € HT soit 6 904 707. 23 € TTC.

Le marché n°20151370000620 du lot 2 a été notifié le 10 juillet 2015 au groupement Razel BEC (mandataire), Segex. Le montant du marché attribué est de 2 880 560.42 € HT, soit 3 456 672.50 € TTC. Les travaux sont terminés.

Un avenant N°1, validé lors de la CAO du 10 septembre 2018, a été notifié au groupement titulaire du marché comprenant des prix nouveaux pour un montant de 302 856. 59 € HT soit 363 427.91€ TTC.

Le décompte général définitif pour clore ce marché leur a été notifié le 19 novembre 2018. Le montant total du marché révisé qui leur a été payé est de 3 111 875,28 € HT soit 3 734 250,34 € TTC.

#### **- Marché des espaces verts :**

Le marché d'espaces verts n°20151370000917 a été notifié le 23 juillet 2015 au groupement Agrigex (mandataire) - Lachaux Paysage - Pinson paysages pour un montant de 636 437.15 € HT, soit 763 724.58 € TTC. Les travaux sont en cours. Les premières plantations d'arbres de moyen développement et d'arbustes, le long des boulevards des Maréchaux, ont commencé en novembre 2016. La deuxième phase est engagée en novembre 2017. Un avenant technique leur a été notifié le 20 août 2018.

Le montant liquidé de ce marché est de 209 834 € HT soit 239 058,49 € TTC. L'avancement de ce marché est de 33 %.

#### **- Marché de fourniture des pierres :**

Le marché de fourniture de pierres n°20151370000669 a été notifié le 6 juillet 2015 au groupement Rault Granit (mandataire) et Générale du Granit, basé dans les carrières de la Morinais en Bretagne. Ce marché est à prix unitaires et à bons de commande comprenant un montant minimum de 2 100 000€ HT et un montant maximum de 4 200 000 € HT. Il a été consommé 1 717 473,73€ HT soit 2 060 968,57€ TTC sur ce marché.

#### **- Marchés de topographie :**

Le marché n°20151370000366 du lot 1 qui concerne des prestations d'auscultation automatique des ouvrages souterrains de la RATP, permet de vérifier que les travaux de comblement des trémies de la porte de Clignancourt et de la porte de Clichy n'impactent pas de manière significative la géométrie des ouvrages existants du métro parisien. Il a été notifié à la société Soldata le 3 juillet 2015 pour un montant minimum de 60 000 € HT et un montant maximum de 119 980 € HT. Le montant à ce jour payé est de 79 975,78 € HT soit 95 970,96 € TTC.

Le marché n° 20151370000367 du lot 2 des prestations de levés topographiques de surface et en égout pour l'accompagnement des travaux d'insertion urbaine, a été notifié le 5 février 2015 à la société FIT ESIC. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT. Les prestations sont en cours et le montant, à ce jour, payé est de 23 611,67€ HT soit 28 333,99 € TTC.

#### **-Marchés de contrôle des matériaux**



Ces trois marchés concernent la réalisation de contrôles des mesures en situation ou en laboratoire spécialisé dans le but de garantir la bonne exécution des travaux et d'éviter les dysfonctionnements futurs.

Le marché n°20151370001128 du lot N°1, notifié le 18 août 2015 au CEREMA, établissement public sous tutelle du Ministère de l'écologie et du développement durable, permet le contrôle des soudures, des peintures sur structure métallique. Il est d'un montant minimum de 25 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT. Il n'y a pas eude consommation sur ce marché à ce jour.

Le marché n°20151370001130 du lot 2 de contrôle de l'étanchéité, notifié le 18 août 2015 à la société Labinfra, comprend un montant minimum de 5 000 € HT et de 15 000 € HT. Le montant dépensé à ce jour est de 527,13 € HT soit 632,55€ TTC.

Le marché n°20151370001129 du lot 3, notifié le 18 août 2015 à la société Rincent BTP services matériaux, doit permettre le contrôle du terrassement pour un montant minimum de 110 000 € HT et un montant maximum de 440 000€ HT. Le montant commandé à ce jour est de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC.

#### **- Marché d'investigation complémentaire**

L'objet du marché est de permettre au maître d'ouvrage de disposer des éléments à joindre au dossier projet donné aux entreprises conformément à l'article R. 554-23 du Code de l'Environnement et à transmettre aux exploitants de réseaux. Cet article pose comme principe la réalisation d'investigations sur site, à la charge du maître d'ouvrage, avant le démarrage des travaux d'insertion urbaine lorsque la précision de l'implantation des réseaux n'est pas suffisante.

Le marché n°20161370000133 concerne les investigations complémentaires non destructives pour la détection, le marquage et le géo-référencement des réseaux pour le prolongement du T3 de la porte de la Chapelle (18°) à la porte d'Asnières (17°). Il a été notifié le 4 mars 2016 à la société Géosat. Il s'agit d'un marché de 36 mois avec des prix unitaires et à bons de commande dont le montant minimum est de 120 000€ HT et le montant maximum de 590 000 € HT. Les prestations sont en cours et le montant, à ce jour, payé est de 166 776,04 € HT soit 196 061,20€ TTC.

### **3.4. Bilan de l'exécution des clauses sociales dans le cadre des marchés publics au 31 octobre 2018**

L'insertion des clauses sociales dans les marchés vise à faciliter l'insertion de publics en difficulté. Pour veiller à la bonne exécution de ces clauses, la ville de Paris a conclu un partenariat avec Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), le facilitateur en charge du suivi de la clause pour l'ensemble des projets du tramway.

Pour l'ensemble des marchés du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières, 48 159,03 heures d'insertion sociale ont été réalisées. Certains marchés ne sont pas encore achevés.

NUMERO DU MARCHÉ	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE (MANDATAIRE ET CO-TRAITANTE)	Travaux	Volume horaire prévu dans le CCAP	Bilan réalisé des heures	Réalisé %
20141370010800	ALTEMPO	Bases vies	1 190,00	2 098,00	176%

20141370011059	COGELUM IDF/EIFFAGE ENERGIE IDF	Travaux d'accompagnement - Éclairage public et signalisation provisoires	1 700,00	2 394,34	141%
20141370011060	EIFFAGE TP ILE FRANCE CTRE	Travaux d'accompagnement - voirie	2 400,00	3 142,00	131%
20141370011061	AGILIS/MOURGUES	Travaux d'accompagnement - Signalisation horizontale et verticale	1 344,00	1 344,50	100%
20141370011058	AGILIS/MOURGUES	Travaux d'accompagnement - Signalisation horizontale et verticale	1 344,00	1 211,50 €	82%
20151370000921	URBAINE DE TRAVAUX/DARRAS ET JOUANIN/FAYOLLES & FILS	Travaux d'assainissement	5570,00	5 170,33	93%
20151370000619	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION /CARDEM	Ouvrages d'Art	6 428,00	4 573,69	71%
20151370000620	RAZEL BEC /SEGEX	Ouvrages d'Art	4 017,00	4 104,00	102%
20151370000588	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	Éclairage public définitif	2 400,00	1 235,00	51%
20151370000587	SPIE /CITELUM	Signalisation lumineuse tricolore définitive	1 600,00	1 643,75	103%
20151370000542	JEAN LEFEBVRE IDF (mandataire)/ Valentin / Eurovia	Travaux de voirie	16 300,00	11 484,75	70%

20151370000541	EUROVIA IDF (mandataire)/EJL/VALE NTIN	Travaux de voirie	14 600,00	7 927,50	54%
<b>Total</b>			<b>58 893,00</b>	<b>48 159,03</b>	<b>82%</b>

### **3.5. Bilan environnemental**

Depuis le précédent projet, la ville de Paris a mis en œuvre, avec le centre de maintenance et d’approvisionnement de la Direction de la Voirie et des Déplacements, une installation dédiée au recyclage des pavés et des bordures enlevés le long du tracé pendant les travaux en vue de leur réutilisation directement sur le chantier. Ce système permet de limiter l’extraction dans les carrières de granit et de réduire les transports de matériaux.

Les entreprises titulaires des marchés d’infrastructure sur le chantier du T3 retirent régulièrement les matériaux et les posent notamment sur des lieux singuliers du parcours du tramway et sur l’ensemble de Paris.

La requalification des boulevards des Maréchaux pour l’implantation de la plateforme du tramway, s’accompagne d’importants travaux d’espaces verts. Ils concernent les plantations d’alignement le long du tracé. Elle comprend la fourniture et la plantation d’arbres de moyen développement et d’arbustes dans les espaces verts qui jalonnent le parcours du tramway, l’engazonnement et la plantation de vivaces en espaces verts, sur terre-pleins et sur largeurs de plateforme.

Pour la période de plantation 2017-2018, ont été mis en place :

- 217 arbres : 180 proviennent de la pépinière de la Ville de Paris à Rungis et 37 des marchés de fourniture de végétaux de la Direction des Espaces Verts et de l’Environnement,
- 13 359 espèces basses (arbustes et graminées) provenant toutes de la pépinière de la Ville de Paris à Rungis : 3 509 pour les jardinières de l’avenue de la Porte d’Asnières, 1 150 pour les jardinières de l’Ilot Huchard et 8 700 pour les jardinières de la Porte de la Chapelle.

## **4. Bilan des actions de communication et d’accompagnement de proximité**

Depuis le début des travaux de dévoiement des réseaux des concessionnaires en 2014, des outils de communication ont été mis en œuvre afin d’informer les riverains du projet. La fidélisation des usagers aux outils de communication déployés avec en parallèle la multiplication des emprises de chantier, ont permis de multiplier les contacts réalisés au travers des différents média utilisés.

### **4.1. Les outils de communication dématérialisés**

Le site [www.tramway.paris.fr](http://www.tramway.paris.fr), en ligne depuis 2014, permet aux parisiens d’accéder aux informations sur l’état d’avancement des travaux du tramway. Il dispose notamment d’une carte interactive permettant de localiser chaque chantier et de préciser les dates de mise en place et de repli des emprises de chantier.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 2 septembre, 112 300 connexions et 314 200 pages ont été vues sur le site du projet, ce qui confirme une hausse prévisionnelle d'environ 20% par rapport à l'année précédente et qui sera certainement bien supérieur en fin d'année du fait de l'effet médiatique de l'inauguration et de la mise en service du Tramway en novembre.

Les Portes de Saint-Ouen et d'Asnières sont équipées d'un système qui prend des photos du chantier. Montées en accéléré, ces images ont déjà permis de reconstituer la phase de transformation des tunnels routiers (à regarder sur Télé Tram du site internet). A l'issue du chantier, un montage complet permet de monter en quelques minutes l'évolution de 4 ans de chantiers jusqu'à l'arrivée des rames de tramway. Ce support offre un très bon Avant/Après à valoriser au moment de l'inauguration du projet.

#### **4.2. L'information aux riverains**

La mission tramway anime aussi le dispositif Infotram. Il se compose d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail dédiée pour les réponses aux questions des riverains et des commerçants. Les agents de proximité du bureau de la communication sont présents quotidiennement le long du tracé du futur T3 mais aussi par mail et par téléphone pour informer, expliquer et assurer l'interface entre les habitants et la mission tramway. Il est à noter que le binôme des Agents de proximité a été totalement renouvelé cette année et que les agents recrutés n'avaient jamais rempli ces fonctions précédemment. Il y a eu 61 entretiens physiques réalisés à la demande, 55 appels téléphoniques recensés et traités par les agents de proximité sur l'année 2018 ainsi qu'environ 62 réponses par mails et par internet de janvier à septembre 2018.

#### **4.3. Les outils de communication diffusés sur le périmètre du projet**

Depuis 2014, de nombreux outils ont été mis en place pour communiquer de manière précise afin de toucher le maximum de riverains concernés. Ainsi les « flash info », sont directement déposés dans les boîtes aux lettres des riverains concernés. Ils peuvent être complétés par un « Info riverains », proposant un focus sur différentes thématiques (désamiantage, végétalisation du parcours, abattage d'arbres, modifications majeures du plan de circulation). Certaines opérations plus spécifiques sont signalées par des panneaux spéciaux, en plus des panneaux génériques du T3 apposés sur l'ensemble du linéaire.

8 totems personnalisés de 2 mètres de haut, positionnés sur les 8 futures stations du Tramway T3, ont été installés au mois de juillet 2017. Cet outil permet de visualiser l'emplacement des futures stations, les correspondances et l'ensemble des aménagements urbains du tramway. Ce dispositif a été complété au début de l'été 2018 avec les consignes de sécurité relatives aux nouveaux usages à adopter pour circuler sereinement à proximité du nouveau mode de transport.

Les deux expositions (jeux de 7 panneaux géants sur les grilles du Lycée Balzac, et du Collège Utrillo) ont été déposées au printemps 2018 suite aux multiples tags des panneaux. Le contenu « projet » n'était plus très pertinent avec l'avancée du chantier.

Un dépliant détaillant le projet et illustrant la nouvelle organisation de la voirie a été déployé pour chaque arrondissement. A cette occasion, les deux Maires ont pu exprimer dans l'édito leur soutien au projet.

Les magazines « **T3 mag** » n°8 et n°9 proposant, chaque semestre, les différents éclairages sur les grands enjeux du projet avec ses principales étapes, ont été adressés aux riverains du projet. Le magazine « T3 mag 10 » est en cours de préparation pour une diffusion début novembre 2018 afin d'annoncer largement la date d'inauguration et de mise en service. Désormais distribué à 75 000 exemplaires, le magazine est disponible dans les Mairies d'arrondissement. Il est aussi mis en dépôt dans les divers sites administratifs

ou associatifs qui ponctuent le tracé. Le dernier numéro aura une diffusion renforcée à 150 000 exemplaires de sorte à promouvoir la mise en service du service au-delà des seuls abords du prolongement.

#### **4.4. Les réunions publiques**

En 2018, trois réunions publiques organisées conjointement avec la mairie d'arrondissement et le conseil de quartier du 17<sup>e</sup> ont permis d'informer et de répondre aux questions des riverains directement. Elles ont eu lieu les 6 mars, 10 avril et 25 juin 2018 dans les locaux des établissements scolaires du secteur. La Mairie du 18<sup>ème</sup> a pour sa part préféré l'organisation de visite de chantier avec les conseillers de quartier et associations. Elles ont eu lieu les 22 et 28 juin, puis 24 et 27 juillet 2018.

#### **4.5. Le Point Info Mobile**

Depuis 2016, la Mission tramway s'est équipée d'un stand mobile qui permet aux agents de proximité d'aller à la rencontre des riverains sur les marchés (Batignolles, biologique) ou les événements locaux (ex : Fête des Associations, Fête des Jardins, Puces de Saint-Ouen). Cet outil permet de toucher des publics sociologiquement très divers et de tester le niveau d'information des riverains et futurs usagers du Tramway. En 2018, ont été organisées 20 rencontres, avec plus de 3 000 personnes abordées, 2500 dépliantes et 2000 « T3 mag » distribués. Il est prévu d'ici fin 2018, d'organiser encore une dizaine de sorties avec le stand. À chaque fois, l'accueil des publics rencontrés est relativement unanime : le tramway T3 est attendu avec enthousiasme et impatience.

#### **4.6. La Commission de règlement amiable**

La Ville de Paris a décidé, par la délibération des 16 et 17 juin 2014, d'instituer, pour une durée de cinq ans, une Commission de Règlement Amiable (CRA) afin de reconduire le dispositif destiné à examiner les demandes des professionnels qui se situent le long de son tracé et, éventuellement, à l'appréciation de la Commission, dans certaines parties des rues adjacentes. Ce dispositif d'indemnisation amiable bénéficie de l'expérience acquise dans le cadre des travaux des précédents tramways T3. Une nouvelle délibération (2018 DAE 251) pour le prochain projet jusqu'à la porte Dauphine a été votée au Conseil de Paris de décembre 2018.

Chaque année, les commerçants ont la possibilité de déposer une nouvelle demande s'ils estiment que les travaux leur ont causé des désagréments. Leur demande est complétée grâce aux liasses fiscales de l'année concernée. La commission doit étudier en 2019 les dernières demandes et faire un bilan pour le montant définitif de l'indemnisation.

Le bilan au 31 juillet de la saisine de la Commission de règlement amiable permet de souligner l'importance pour les commerçants du dispositif. Ainsi 68 commerçants ont saisi la CRA depuis sa création en 2013, se répartissant ainsi : 5 en 2014, 14 en 2015, 21 en 2016, 21 en 2017, 10 en 2018.

95 dossiers ont été enregistrés, un commerçant ayant pu déposer une ou plusieurs demandes depuis le début du projet. Très peu de dossiers n'ont pas abouti à une étude lors d'une des réunions. Ainsi seul 2 dossiers déposés n'ont pas pu être présentés devant la CRA, les commerçants n'ayant pas donné suite à la demande.

Pour le bilan de l'indemnisation, au regard des dossiers présentés, 35 dossiers ont fait l'objet d'une proposition d'indemnisation :

- ✓ **30 ont été présentés au Conseil de Paris.**
- ✓ 1 a fait l'objet d'un retrait après refus tardif de l'intéressé.
- ✓ 1 est à ce jour non acceptée malgré la réévaluation proposée.
- ✓ **30 dossiers sont clos par un rejet définitif.**

- **Montant des indemnisations**

- Le montant global des indemnisations **accordées est de 143 000 €.**
- Le montant global des indemnisations **versées est de 118 000 €.**

Concernant les indemnisations versées par les concessionnaires présents dans la CRA, elles feront l'objet d'un bilan précis fin 2018.

- ✓ 13 attributions le sont à titre transactionnel : 47 000 € (définitives).
- ✓ 17 attributions le sont à titre provisionnel : 71 000 € (les attributions définitives interviendront à la fin du projet).

- **30 dossiers sont actuellement non clos :**

- ✓ 11 pour lesquels un rejet en l'état a pu être prononcé par la Commission mais qui peut donner lieu à une nouvelle demande.
- ✓ 19 pour lesquels une indemnisation a été attribuée à titre provisionnel et dont les dossiers doivent être clos seulement à la fin du projet.

## **Accompagnement artistique**

Anastassia Makridou-Bretonneau, est la médiatrice de l'action « nouveaux commanditaires », en charge de la direction artistique du projet du tramway jusqu'à la porte d'Asnières. Grâce aux choix des groupes de citoyens commanditaires, les cinq projets artistiques ont été définis et proposés à cinq artistes pour l'installation des cinq œuvres.

À la suite des cinq marchés d'esquisses notifiés par la Direction des Affaires Culturelles, les études pour la réalisation des projets ont été lancées en 2017.

L'artiste Pierre Malphette est en charge de la réalisation de l'intervention artistique de la station de la porte Pouchet (17<sup>e</sup>). La RATP en charge des travaux des stations a rencontré des difficultés à trouver un prestataire pour réaliser l'abri en bois initialement envisagé (2 marchés infructueux). Le projet a donc été revu en collaboration avec l'artiste afin d'alléger la difficulté technique liée à cette fabrication prototypale d'un abri. Ainsi, Pierre Malphette a rencontré Jean-Michel Wilmotte, concepteur des abris « classiques » du T3, afin de lui présenter son concept et de lui demander l'autorisation d'habiller un abri classique avec un parement de sa création. Les deux artistes ont conclu avec enthousiasme que leurs univers étaient parfaitement conciliables et la RATP a ainsi pu lancer la construction de la station dans les temps. La station sera donc parfaitement opérationnelle au moment de l'inauguration ; une partie de l'œuvre sera néanmoins installée en février 2019 car il n'est pas possible de la faire fabriquer plus tôt.

L'artiste Alain Bublex est en charge de la réalisation des esquisses de l'intervention artistique - porte des poissonniers L'étude d'avant-projet pour la production et l'installation de l'œuvre rendue fin 2017 a conduit la DAC à l'ajourner.

Le tunnel Berthier (17<sup>e</sup>) est un ouvrage d'enjambement des voies ferrées du réseau Saint-Lazare au-dessus du boulevard Berthier. L'architecte Odile Decq a lancé les études pour la mise en place de son œuvre. La validation de l'étude d'avant-projet pour la production et l'installation de son œuvre a eu lieu fin 2017. Néanmoins, les exigences de l'artiste en termes de fourniture de matériel et d'opérateurs d'installation au moment de la passation du marché de production déléguée ont fait émerger des inquiétudes à la fois budgétaires et techniques à la DAC qui a préféré ajourner le projet. La Mission Tramway a donc repris le flambeau en juin 2018 afin de mettre en œuvre un éclairage renforcé prévu initialement par le projet. La DAC propose aux commanditaires de mettre en œuvre un nouveau projet dans le courant de l'année 2019 comme les marchés en cours permettent de le faire.

Il a été procédé à la validation le 18 juillet 2017 de l'étude d'avant-projet pour la production et l'installation de l'œuvre de Joana Vasconcelos en charge de sa réalisation sur le site de la porte de Clignancourt. Le marché de production a commencé fin 2018 pour une date de réception de l'œuvre en décembre 2018.

Enfin, l'œuvre de Bruno Peinado installée sur les deux rives de la Porte de Saint Ouen, à cheval sur les deux arrondissements a dû aussi évoluer par rapport à l'avant-projet validé fin 2017 suite à l'annonce de la CPCU de la démolition prochaine de la cheminée d'extraction de l'Hôpital Bichat qui devait porter une partie de l'œuvre. Celle-ci a donc été revue et complétée de moulins à vent qui prendront place de part et d'autre de l'avenue de la Porte de Saint Ouen. Le marché de production a commencé au printemps 2018 et l'œuvre a été inaugurée le 24 novembre 2018, jour de la mise en service du T3 Nord.

## **II) Le prolongement à l'étude : porte d'Asnières à porte Dauphine**

---

### **1. Financement mis en place**

Les premiers financements ont été mis en place dans le cadre :

- d'une convention de financement relative aux études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP), du dossier de concertation préalable, du Schéma de principe (SDP) et du Dossier d'enquête publique (DEP). Cette convention a été approuvée par le STIF en février 2015.
- d'un avenant à cette dernière, portant sur l'augmentation du coût prévisionnel des études, pour un montant total de 3 300 000€ HT courants, a été validé lors du Conseil du STIF de décembre 2017.
- La convention pour les études relatives à l'élaboration du dossier d'AVant-Projet (AVP) et des études PROjet (PRO) / Mission d'Assistance à Contrats de Travaux (ACT) a été présentée lors du Conseil de Paris de décembre 2017.
- Le coût prévisionnel des dépenses relatives aux études d'AVP et de PRO / ACT de cette convention est évalué à 12 270 000 € HT non actualisable et non révisable. Le montant des dépenses pour la ville de Paris dans le cadre de cette convention est de 6 042 000,00 € HT.
- Ces financements sont mobilisés dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, dans le cadre de l'enveloppe de 265 M € inscrite pour la ligne « T3 à la porte d'Asnières et prolongements ». La clé de financement est établie à 60 % pour la Ville de Paris, 11,7 % pour l'État et 28,3 % pour la Région Ile de France. Il est réparti pour cette convention entre l'État 14,85%, la Région Ile de France 35,91%, et la ville de Paris 49,24%.

Le STIF a conduit des études complémentaires sur ce périmètre afin de constituer le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) approuvé au conseil du STIF le 7 octobre 2015. La concertation préalable portée par la ville de Paris en collaboration étroite avec le STIF, initiée le 18 janvier 2016, s'est achevée le 21 février 2016. Le bilan de la concertation a été approuvé par le Conseil de Paris du 4 au 7 juillet 2016 et le conseil d'administration du STIF du 13 juillet 2016. L'étude de la variante allant jusqu'à la porte Dauphine a reçu un arbitrage favorable.

La Ville de Paris et Ile de France Mobilités (nouvelle dénomination du STIF depuis juin 2017) ont réalisé le Schéma de Principe (SDP) et le Dossier d'enquête publique (DEP). Celle-ci s'est déroulée entre le 26 septembre et le 31 octobre 2018. Elle sera suivie du rapport de la commission d'enquête publique et de la déclaration de projet correspondante.

### **2. Les objectifs et caractéristiques du projet**

Le projet porte sur le prolongement du tramway T3 à l'Ouest jusqu'à la Porte Dauphine, sur un territoire aujourd'hui desservi par les lignes de bus PC1 et PC3. Le tramway T3 doit desservir alors les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements ainsi que les communes de Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret.

La réalisation du projet poursuit plusieurs objectifs :

- desservir le territoire très dense de l'ouest parisien ;
- affirmer le rôle essentiel du tramway T3 ;



- accompagner le développement urbain ;
- repenser l'espace public.

Un projet de tramway comme l'extension du T3 est aussi un projet d'aménagement urbain donnant l'occasion de restructurer et d'embellir le cadre de vie et d'améliorer la mobilité en organisant l'espace public autour d'une priorité d'usages accordée aux transports en commun et aux déplacements cycliste et piéton. Le prolongement du T3 à l'ouest s'insère sur les boulevards des Maréchaux entre les Porte d'Asnières et Dauphine.

Du nord au sud, le projet de prolongement du tramway débute après la station « Porte d'Asnières », comprise dans le précédent prolongement de l'infrastructure et actuellement en cours de réalisation. Il s'insère dans le Boulevard Berthier jusqu'à la Place Léautaud. Il se poursuit le long des avenues Paul Adam et Stéphane Mallarmé jusqu'à la Place Stuart Merrill.

Il s'insère ensuite sur le Boulevard Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à la Place de la Porte Maillot. Une fois la place franchie, le tramway poursuit son itinéraire sur le Boulevard de l'Amiral Bruix pour finir sur le Boulevard Lannes en passant par la Place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Étant donné une forte interface avec l'ensemble des projets de transport et urbains dans le secteur de la Porte Maillot, une coordination générale est engagée sur ce site, notamment de manière à permettre les meilleures conditions possibles pour la vie locale. La concertation préalable sur la porte Maillot a eu lieu en février 2017.

Le périmètre du projet de tramway est plus vaste que les emprises strictement nécessaires à l'infrastructure de transport : outre la plateforme du tramway, il intègre les carrefours directement liés à la priorité du tramway et les places impactées par le tramway et un aménagement de façade à façade.

Ce périmètre de façade à façade couvre 189 000 m<sup>2</sup>. Le périmètre du projet commence boulevard Berthier, à la fin du périmètre du T3 Nord (section précédente du T3) et de l'insertion de son terminus provisoire, juste après l'intersection avec la rue de l'Abbé Rousselot. Il se termine boulevard Lannes, après l'insertion du terminus arrière-gare du tramway, juste avant l'intersection avec la rue de Longchamp.

Dans une volonté d'harmonisation, les stations de l'extension de la porte d'Asnières à porte Dauphine s'inscriront dans le même modèle que les stations existantes des tramways T3a et T3b en s'adaptant au contexte urbain.

### **3. Les marchés de prestations intellectuelles et de travaux**

#### **3.1. La mise en place des marchés**

Dans le contexte parisien, l'intervention dans l'espace public pour un chantier de la taille des travaux projetés nécessite une précision dans l'organisation et la mise en œuvre des études avant la mise en œuvre des chantiers.

Afin de s'insérer dans le calendrier de cette opération, les premiers marchés ont été notifiés en 2016. Leurs prestations ont commencé en 2016 et se sont poursuivies en 2018.

### **3.2. L'avancement des marchés**

Le marché n°20161370000799 concernant les investigations avant travaux de détermination de présence ou non d'amiante dans les chaussées est à prix unitaires et à bons de commande. Le montant minimum est de 350 000 € HT soit 420 000 € TTC et le montant maximum de 1 390 000 € HT soit 1 668 000 € TTC. Il a été attribué à l'Établissement Belgrand. Le montant liquidé sur ce marché est de 585 282,50 € HT soit 702 339 € TTC.

Le marché n°20161370000247 concernant les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs a été notifié le 8 juillet 2016. Il s'agit d'un marché subséquent à l'accord cadre d'un montant de 7 780 € HT soit 9 336 € TTC. Il a été attribué au groupement GTI Conseil, A.C.D.Ex, Cabinet Bara Coordination SPS. Le montant liquidé est de 6 609,06€ HT soit 7 930,88€ TTC.

Le marché N°20161370000132 – Lot 1 concernant la mission de reconnaissance des réseaux (investigations complémentaires -IC) a été notifié le 8 août 2016. Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire avec une partie à prix unitaire et à bon de commande d'un montant de 304 509,93 € HT soit 365 411,92 € TTC. Il a été attribué au groupement DETECT Réseaux 92 / Altéa Experts. Le marché s'est terminé en mars 2018. Le montant total liquidé sur ce marché est de 221 041,18 € HT soit 272 531,70 € TTC. Une pénalité d'un montant de 45 122,06 € a été appliquée au titulaire du marché pour la non production de documents et la non réalisation de ses obligations de clauses sociales.

### **3.3. Les marchés notifiés en 2018**

#### **3.3.1- Les marchés des travaux d'accompagnement :**

##### **- Marché des bases vies :**

Pour le projet du tramway jusqu'à la porte Dauphine T3O sont prévues sur le 17<sup>e</sup> arrondissement, 3 bases vies :

- Avenue Brunetière.
- Boulevard de la Somme (plutôt angle Courcelles et côté périphérique).
- Avenue Salonique côté talus du périphérique.

Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement sont prévues 3 bases vies pour les besoins du chantier :

- Rue André Maurois.
- Rue Marbeau.
- Rue du Maréchal Fayolle.

Ce marché n°20181370000183 a été attribué lors de la CAO du 16 janvier 2018 à la Société Altempo et notifié le 22 février 2018. L'installation des branchements électriques et des arrivées d'eau doit intervenir en décembre 2018 pour une mise en place des modules en 2019 dans les adresses ci-dessus.

Le titulaire doit assurer la fourniture, la location, la pose, la dépose, l'entretien de 6 bungalows meublés et équipés et la gestion des bases vies pour les équipes présentes sur le chantier du tramway (équipes composées d'agents de la ville de Paris mais aussi des prestataires titulaires des marchés).

Il s'agit d'un marché à prix mixtes avec des parties forfaitaires et des tranches optionnelles et une partie à bon de commande, dont le montant attribué pour la partie forfaitaire de la tranche ferme est de 610 898,93€ HT soit 773 078,72 € TTC. Pour la partie à bon de commande, de cette tranche, le montant maximum est de 540 000 € HT. Les prestations ne pouvant pas être mise en œuvre avant l'enquête

publique et la déclaration de projet, il a été procédé à l'envoi d'un ordre de service pour suspendre les prestations du marché le 1<sup>er</sup> juin 2018. Un ordre de service pour la reprise des prestations doit être transmis en janvier 2019.

**- Marchés de travaux d'accompagnement de chantier pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore publique, la voirie, le barrièrage, les signalisations horizontale et verticale (3 lots) :**

Ces marchés ont été attribués lors de la CAO du 16 janvier 2018 et notifiés le 23 février 2018. Ces marchés sont à prix unitaires.

Le marché n°20181370000136 du lot 1 a été attribué au groupement Agilis – Mourgues. Il comprend un montant minimum de 5 000 000 € HT soit 6 000 000 € TTC et un montant maximum de 15 000 000 € HT soit 18 000 000 € TTC. Le lot 1 concerne le barrièrage et les signalisations horizontale et verticale.

Le marché n°20181370000137 du lot 2, attribué à la société Eiffage Energie comprend un montant minimum de 5 000 000 € HT soit 6 000 000 € TTC et un montant maximum de 15 000 000 € HT soit 18 000 000 € TTC. Il concerne des prestations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore provisoires.

Le marché N°20181370000138 du lot 3 a été attribué à Eiffage Route – Agence de Clichy. Il a pour objet les travaux provisoires de génie civil et de réfection des chaussées et des trottoirs (bordures, fondations, revêtements), des voies incluses dans les périmètres du projet. Il comprend un montant minimum de 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC et un montant maximum de 8 000 000 € HT soit 9 600 000 € TTC.

Pour ces trois marchés, les prestations ne pouvant pas être mises en œuvre avant l'enquête publique et la déclaration de projet, il a été procédé à l'envoi d'un ordre de service pour suspendre les prestations le 1<sup>er</sup> juin 2018. Un ordre de service pour la reprise des prestations doit être transmis en janvier 2019.

### **3.3.2- Les marchés de prestation intellectuelle :**

Les lancements des nouveaux marchés pour l'extension du tramway de la Porte d'Asnières à la porte Dauphine se sont poursuivis en 2018.

**- Coordination générale :**

La CAO du 16 janvier 2018 a attribué le marché de coordination générale à la société OGI (Omnium général d'ingénierie) qui a été notifié le 22 février 2018. Ce marché N°20181370000151 est passé en groupement de commande avec la RATP conformément à la convention signée entre le Maire de Paris et la RATP, validée par le Conseil de Paris des 4 au 16 juillet 2016. Les dépenses sont financées à parts égales entre la RATP et la ville de Paris. Il comprend une tranche ferme d'un montant de 1 119 668,83 € HT et des tranches optionnelles. L'ordre de service a permis d'affermir la tranche optionnelle N°3.

Le prestataire assure la coordination technique générale pour mettre en cohérence l'ensemble des projets techniques des différents acteurs tant en phase étude que pendant les travaux. Il assiste la ville de Paris pour l'organisation du chantier et la gestion de l'espace public (circulation, commerce, secours...). Il propose le développement et l'exploitation des outils communs à tous les acteurs pour la gestion documentaire du projet. Il est en charge de l'élaboration et du suivi du plan d'assurance qualité en phases études et travaux.

#### **- Maîtrise d'œuvre :**

Ce marché N°20181370000116 a été attribué lors de la CAO du 16 janvier 2018 et attribué au groupement Artelia ville et transports – Systra - Attica. Il a été notifié le 9 mars 2018. Le marché est traité pour partie à prix global et forfaitaire pour un montant de 6 832 602 € HT soit 8 199 123 € TTC et pour partie à prix unitaires à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 200 000 € HT soit 3 840 000 € TTC. Il comprend une tranche ferme et des tranches optionnelles.

Le titulaire assure la maîtrise d'œuvre pour l'insertion urbaine du prolongement du tramway, complétées par des missions spécifiques relatives à la nature du projet qui concernent notamment la gestion des interfaces avec les différents acteurs ainsi que l'élaboration et le suivi du plan d'assurance qualité. Il participe à l'élaboration des dossiers réglementaires de sécurité pour l'ensemble des intervenants sur le périmètre du projet, depuis le lancement des travaux concessionnaires jusqu'à la fin des travaux du projet.

#### **- Assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Ce marché N°20181370000525 a été attribué lors de la CAO du 18 janvier 2018 à la société Ingerop management – Ingerop conseil et ingénierie – Citizing. Le marché a été notifié le 16 mai 2018. Le marché est traité à prix global forfaitaire pour un montant de 213 300 € HT soit 255 960 € TTC. Il comprend des missions intégrant les études et les travaux.

Le titulaire apporte au maître d'ouvrage, un diagnostic des propositions organisationnelles et méthodologiques, un appui au pilotage et au suivi de l'opération. Le marché comprend notamment l'élaboration et le suivi d'un plan de gestion des risques et d'un schéma directeur pour la qualité.

#### **- Marché de communication :**

Dans la continuité des mesures de communication de chantier mises en œuvre pour les précédents tronçons, il a été validé le lancement d'un nouveau marché pour les 5,5 ans et demi du projet.

Le marché de communication N°201813700001079 a été attribué lors de la CAO du 10 juillet 2018, notifié le 22 août 2018 et attribué à la SARL LGDB CONSULTANTS (EPICEUM), il a été passé dans le cadre du groupement de commande avec la RATP. Son montant est pour la partie forfaitaire de 345 489 € HT soit 414 586.80 € TTC. Il comprend aussi une partie à bon de commande avec un montant minimum de 150 000€ HT et un montant maximum de 500 000 € HT. La ville de Paris est en charge de la conception, de l'exécution et du suivi des actions de communication pendant que la RATP est en charge de la réalisation des outils de communication.

### **3.4. Clauses sociales des marchés**

Les premiers marchés notifiés en 2018 comprennent tous une obligation de réalisation d'heures d'insertion sociale. Une première réunion avec les prestataires et le facilitateur, l'EPEC, a permis de lancer le début des prestations et de la mise en œuvre de ces heures pour le nouveau projet.

### **3.5. Les marchés à venir**

Les prochains marchés doivent être lancés en 2019 pour une attribution en 2020. Ils concernent les travaux pour l'insertion urbaine dont la Ville de Paris est maître d'ouvrage. La RATP, maître d'ouvrage en charge du système de transport commencera en parallèle ses travaux en 2020. Il s'agit des marchés d'assainissement, de pierre, de voirie, d'éclairage public, de signalisation lumineuse provisoire, des espaces verts, de contrôle des matériaux.

### **III) Conclusion**

---

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, conformément aux engagements pris avec vous en 2014.

La Maire de Paris